

DOSSIER UNIQUE DU CANDIDAT LORS D'UN TOUR DE RECRUTEMENT

L'ensemble des pièces composant le dossier du candidat du CNG doit être adressé dans un dossier unique sous format PDF via Démarches sociales, vous devez renseigner au préalable :

Votre identité :

- Civilité, nom, prénom
- Date de naissance
- Pays, département et commune de naissance
- Numéro RPPS
- Numéro de téléphone personnel et adresse mail

Vos choix de candidature :

- La/les région(s) de candidature
- Lauréat du concours / Praticien hospitalier titulaire (Mutation ou réintégration)
- L'établissement ou les établissements choisis dans l'ordre de préférence (ne pourra plus être modifié après la clôture du dépôt des candidatures)
- La spécialité
- Le numéro de poste de candidature publié sur le site du CNG, N°XXXXX-YY
- La quotité de temps de travail

Liste des pièces à transmettre impérativement dans l'ordre ci-dessous en PDF (un seul dossier unique) :

1. Un certificat d'aptitude physique et mentale **datant de moins de trois mois à la date de clôture des candidatures**, délivré par :
 - un médecin agréé
 - un médecin appartenant au personnel enseignant et hospitalier
 - un praticien hospitalier titulaire, en activité
2. Une attestation d'inscription à l'Ordre professionnel compétent **datant de moins de trois mois à la clôture des candidatures**, précisant la spécialité. (Document obligatoire pour les demandes de réintégration suite à disponibilité, détachement ou en cas de changement de spécialité).
3. Une déclaration d'engagement à se conformer au règlement en vigueur dans l'établissement où vous serez nommé, datée et signée.
4. Une déclaration d'engagement à établir votre résidence effective à proximité du lieu d'exercice de vos fonctions, datée et signée.
5. **Pour les praticiens qui souhaitent muter au sein d'un autre établissement, vous devez :**
 - Être nommé à titre permanent ;
 - Avoir exercé depuis trois ans dans votre établissement d'affectation,

Dans le cas contraire, vous devez demander une dérogation à la règle des trois années de service effectif auprès de votre direction des affaires médicales, pour être autorisé à muter.
6. Un curriculum vitæ, daté, signé sur lequel figurera l'état civil complet du candidat, ses titres et travaux (maximum 10 pages).

Pour que votre candidature au Tour de recrutement ou au fil de l'eau soit recevable, il vous appartient de faire parvenir de manière simultanée votre dossier auprès de l'établissement de votre choix.